

Les critères d'attribution des montants – mis à jour 2024-04-23

Présence 10 semaines/13 (entre le 15 juin et le 15 septembre) pour les postes exigeant une présence opérationnelle effective Ou présence 9 semaines/13 (entre le 15 juin et le 15 septembre) pour les postes dont l'activité est principalement tournée vers la préparation (préalable, durant, après) des JO et des JP	X				
Présence 10 semaines/13 (entre le 15 juin et le 15 septembre dont une semaine durant les JO ou JP) pour les postes exigeant une présence opérationnelle effective Ou présence 9 semaines/13 (entre le 15 juin et le 15 septembre dont une semaine durant les JO ou JP) pour les postes dont l'activité est principalement tournée vers la préparation (préalable, durant, après) des JO et des JP		X			
Présence 10 semaines/13 (entre le 15 juin et le 15 septembre avec une présence lors des JO et des JP pour les postes exigeant une présence opérationnelle effective OU Mission de salubrité, sécurité publique ou de sécurisation des jeux Ou présence 9 semaines/13 (entre le 15 juin et le 15 septembre) pour les postes dont l'activité est principalement tournée vers la préparation (préalable, durant, après) des JO et des JP			X	X	X
Poste exigeant une présence opérationnelle effective ou poste dont l'activité est principalement tournée vers la préparation des JO et des JP	X		X	X	X
Poste exigeant une présence opérationnelle effective – incluant une semaine de travail entre le 12 août et le 23 août		X			
Intensification moyenne de la charge de travail Ou intensification moyenne du travail sur longue durée en 2024	X	X	X		
Intensification forte de la charge de travail Ou intensification forte du travail sur longue durée en 2024				X	
Intensification exceptionnelle de la charge de travail					X
 PARIS	600€	900€	1 200€	1600€	1900€